

Guide du parent

Politiques et règlements des programmes Préscolaire et Après-classe



Table des matières

BIENVENU AU PHARE FAMILIAL	4
INFORMATION GÉNÉRALE	5
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	5
PERSONNEL.....	6
CONTACT.....	6
LES PROGRAMMES PRÉSCOLAIRE ET APRÈS-CLASSE	7
PERMIS D'OPÉRATION	7
MISSION DES PROGRAMMES.....	7
LANGUE DE COMMUNICATION	7
LISTE D'ATTENTE PRIORITAIRE	8
INSCRIPTION	9
FRAIS D'INSCRIPTION.....	9
DOSSIER DE L'ENFANT	9
DOSSIER D'IMMUNISATION	9
MISE À JOUR DES RENSEIGNEMENTS.....	9
OUVERTURE ET FERMETURE.....	10
PROGRAMME PRÉSCOLAIRE	10
PROGRAMME APRÈS-CLASSE.....	10
INSCRIPTION.....	10
LE MATIN.....	10
ACCUEIL DES ENFANTS.....	10
L'HEURE DU DÉPART	10
FRAIS DE RETARD.....	10
CONGÉ PÉDAGOGIQUE	11
JOURS FÉRIÉS OBSERVÉS.....	11
CONGÉ DE NOËL ET CONGÉ SCOLAIRE (MARS)	11
FERMETURE INATTENDUE.....	11
PROGRAMME ESTIVAL	12
CONTRAT D'ENGAGEMENT.....	13
LES FRAIS ET LES PAIEMENTS	13
MODALITÉ DE PAIEMENT	14
RETARD DE PAIEMENT	14
REÇU OFFICIEL	14
COLLATIONS ET REPAS.....	15
PROGRAMME PRÉSCOLAIRE	15
PROGRAMME APRÈS-CLASSE.....	15
ACTIVITÉS SPÉCIALES	15
ARRIVÉS ET DÉPARTS.....	16
VOTRE ARRIVÉ AU PHARE.....	16
AVIS D'ABSENCE POUR MALADIES OU AUTRES	16
AUTORISATION SPÉCIALE POUR LE DÉPART DE VOTRE ENFANT	16
ACCÈS AU SERVICE DE GARDE	16
RENTRÉE PROGRESSIVE.....	16
EFFETS PERSONNELS	17
<i>Service préscolaire</i>	17
HABILLEMENT SELON LA TEMPÉRATURE ET CRÈME SOLAIRE	17
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE.....	18

ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS	19
ADMINISTRATION DE L'ACÉTAMINOPHÈNE.....	19
ALLERGIES POUVANT MENER À L'ANAPHYLAXIE.....	19
PROCÉDURES D'URGENCE	20
OBSERVATIONS ET OBLIGATIONS	21
POLITIQUE D'INCLUSION	21
PLAN D'INTERVENTION	22
SIGNES DE MAUVAIS TRAITEMENTS OU DE NÉGLIGENCE	22
ROUTINES QUOTIDIENNES	23
HORAIRE – PROGRAMME PRÉSCOLAIRE.....	23
HORAIRE – PROGRAMME APRÈS-CLASSE	24
ZONES D'APPRENTISSAGE.....	25
SORTIES ÉDUCATIVES.....	25
LES PARENTS	26
IMPLICATION DES PARENTS.....	26
PLAINTES OU GRIEFS	26
AIDE FINANCIÈRE.....	27
PROGRAMME DE SUBVENTION POUR PARENTS	27
LE PORTAIL DES SERVICES À LA PETITE ENFANCE	27
POLITIQUE D'INCLUSION DU PHARE FAMILIAL	28
PLAN DE GESTION DES ECLOSIONS	31

BIENVENU AU PHARE FAMILIAL

Cher Parent¹,

Ce guide a été préparé pour vous donner de plus amples renseignements sur le fonctionnement des programmes préscolaire et après-classe offerts par le Centre d'enfance et de la famille, le Phare familial.

Il vous donnera assez d'information pour que vous soyez à l'aise avec l'environnement qui accueillera votre enfant. Il vous donnera une idée claire sur les interactions entre votre enfant et les personnes éducatrices qui sont chargés de l'aider à se développer pleinement, à assurer son bien-être, sa sécurité et son apprentissage durant ses journées au service de garde.

Nous vous encourageons à prendre le temps de faire connaissance avec les personnes éducatrices et l'équipe de direction.

Profitez-en pour poser des questions au sujet de nos services de garde et du programme d'activités ou toutes les questions qui vous préoccupent.

N'oubliez pas que vos commentaires et vos suggestions sont indispensables pour nous aider à mieux répondre à vos attentes.

Notez que le féminin sera utilisé par défaut dans ce document afin d'en alléger le contenu.

¹ Les parents comprennent le père, la mère, le gardien ou tuteur.

INFORMATION GÉNÉRALE

Le Centre d'enfance et de famille, un carrefour de programmes et de services :

- est géré par les parents et les partenaires de la communauté-école.
- est rattaché à une école primaire francophone en milieu minoritaire.
- offre différents services et programmes d'intervention familiale en français.
- offre le curriculum éducatif français qui vise la francisation et la construction identitaire des enfants.
- a une structure souple et flexible, selon les besoins de la communauté d'accueil.

Le Phare familial vise à fournir aux parents et à leurs enfants, des ressources, des informations, des programmes et des services dans une approche holistique d'accueil et d'accompagnement, et dans un contexte francophone qui favorise le développement de la langue et de la culture française. Des programmes de francisation ainsi que des ateliers d'informations sur différents sujets pour la famille sont offerts aux parents et aux enfants de la grande communauté.

- Programme préscolaire (3 et 4 ans) agrémenté par la province
- Programme après-classe (5 à 12 ans) agrémenté par la province
- Un programme de francisation communautaire pour les enfants de 0 à 5 ans et leurs parents, grands-parents ou tuteur dans certaines écoles du District;
- La formation parentale ;
- Accueil des nouvelles familles ;
- Inclusion des conjoints non-francophones (exogamie) ;
- Appui à la prévention

Structure organisationnelle

Le Phare familial est un centre de l'enfance et de famille pour la grande communauté desservie par le District scolaire francophone sud.

Le Phare est un organisme sans but lucratif et de bienfaisance et est administré par un conseil d'administration, composé d'un maximum de six (6) administrateurs.

Après chaque assemblée annuelle ou si le mandat du dirigeant sortant a autrement pris fin, le conseil d'administration doit nommer :

- (i) une présidence ;
- (ii) une vice-présidence ;
- (iii) la secrétaire-trésorière ;
- (iv) tout autre administrateur que le conseil d'administration juge opportun.

Une personne ne peut pas occuper le même poste de dirigeant pour plus de trois années consécutives.

Les postes de présidence et de vice-présidence doivent être choisis parmi les administrateurs.

Lorsque le poste de la direction générale est vacant, le conseil d'administration doit nommer une nouvelle personne pour le poste.

Personnel

En plus de la direction générale retenue par le conseil d'administration, le Phare familial embauche des éducateurs/éducatrices qualifié(e)s et des aides éducateurs selon le nombre d'inscriptions et les exigences du ministère (ratios éducateurs : enfants).

Si vous êtes intéressé à vous impliquer au sein du Conseil d'administration en tant que bénévole ou si vous désirez recommander un(e) éducateur/éducatrice, n'hésitez pas à contacter la direction.

Contact

Phare familial	(506) 856-4943
Direction générale	Direction.phare@nbed.nb.ca
Direction adjoint	adjoint.phare@outlook.com
Personnes éducatrices	edu.phare@nbed.nb.ca

LES PROGRAMMES PRÉSCOLAIRE ET APRÈS-CLASSE

Le programme préscolaire du Phare familial est offert aux enfants de 3 et 4 ans et respecte le **curriculum éducatif francophone du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance**.

Le programme après-classe du Phare est ouvert aux élèves de l'École Sainte Bernadette (maternelle à la 5^e année) et respecte le curriculum éducatif francophone du MEDPE même si celui-ci n'est pas exigé par la province.

Pour toute information sur le curriculum éducatif, nous vous invitons à visiter le curriculum et les documents d'accompagnement au

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education/elcc/content/curriculum.html>

Permis d'opération

Le Phare familial détient deux permis d'opération du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance lui permettant d'accueillir un maximum de 85 enfants âgés de 3 à 12 ans.

- 20 enfants de 3 à 5 ans au programme préscolaire
- 60 enfants de 5 à 12 ans au programme après-classe

Mission des programmes

Le programme préscolaire et après-classe du Phare familial ont pour mission de travailler à développer le plein potentiel de votre enfant. Ils sont offerts dans un environnement d'apprentissage chaleureux, stimulant, sécuritaire et inclusif. Les programmes d'apprentissage sont élaborés en tenant compte des stades et des niveaux de développement des enfants. Ils favorisent la participation des enfants et de leur famille.

Nous croyons que chaque enfant est unique et qu'il détient un grand potentiel qu'il a besoin de développer. C'est dans ce cadre que le Phare familial offre un programme éducatif centré sur le jeu qui favorise le développement socio affective, physique, cognitive, langagière, esthétique, culturelle et identitaire de l'enfant.

Le Phare accorde aussi une place de choix à la participation des parents. Nous croyons que les parents, les éducatrices et les éducateurs doivent agir ensemble dans l'intérêt de l'enfant. Le but de cette collaboration est de mieux connaître l'enfant, l'accompagner et répondre à ses besoins de développement.

Vous êtes les bienvenus au Phare à n'importe quel moment durant les heures d'activités. Les éducatrices et les éducateurs se feront un plaisir de discuter avec vous sur tous les aspects touchant l'apprentissage et l'épanouissement de votre enfant.

Langue de communication

Compte tenu de notre mission francophone et de notre partenariat avec le District scolaire francophone sud, la langue de communication avec les enfants est le français en tout temps.

La communication écrite aux parents se fait en français en tout temps également.

Les parents unilingues anglophones ont la responsabilité de s'informer auprès de l'éducatrice ou de la directrice générale lorsqu'une correspondance écrite est distribuée et qu'ils veulent en connaître le contenu.

Le personnel est encouragé à communiquer verbalement dans la langue du parent dans la mesure du possible lorsque nécessaire, mais ce, à l'écart des enfants.

Liste d'attente prioritaire

Le Phare familial maintient une liste d'attente pour les programmes préscolaire et après-classe. La politique de gestion de notre liste d'attente est la suivante:

- Toutes les demandes sont enregistrées par ordre chronologique. Nous possédons une liste d'attente interne où les employés ayant un poste permanent et les parents déjà utilisateurs de notre service de garde ont priorité.

Pour les parents non utilisateurs de nos services, ceux-ci sont enregistrés, selon la date d'inscription, sur notre liste d'attente externe.

- La liste d'attente est assujettie à des changements réguliers tels que déménagement, ajout/retrait de la liste interne, changement de ratio éducateur/enfant etc. C'est pourquoi il nous est impossible de donner le rang de votre enfant sur la liste.

Pour les parents intéressés à visiter nos installations, vous devez prendre un rendez-vous avec la direction.

Afin d'ajouter votre enfant sur la liste d'attente, veuillez-vous rendre sur le site web du Phare familial :

www.pharefamilial.org .

Pour chacune des classes énumérées ci-dessus, s'ajoutent des conditions de priorités supplémentaires suivantes :

1. L'enfant a déjà un frère ou une sœur au Centre ;
2. L'enfant a un parent ou tuteur qui travaille à l'École ;
3. L'enfant fréquentera (fréquente) l'école Sainte-Bernadette.

Avant que l'enfant intègre le programme préscolaire ou après-classe, le parent doit se rendre au Centre avec son enfant, afin de rencontrer la directrice générale, de visiter le local et de recevoir l'information sur le fonctionnement quotidien du programme.

Pour être admis au programme préscolaire, l'enfant doit être âgé entre 3 ans et 5 ans et être entraîné à la propreté. Une exception peut être faite pour un enfant qui est en voie de propreté ou à quelques mois de sa fête de 3 ans.

Pour être admis au programme préscolaire, au moins un des deux parents doit parler français à la maison. Les deux parents doivent s'engager à faire éduquer leur enfant dans une école de langue française.

Frais d'inscription

Des frais d'inscription non remboursable de 30 \$ est exigé pour toute nouvelle demande d'adhésion et de 20\$ par enfant pour un 2^e et 3^e enfant de la même famille.

Dossier de l'enfant

Au moment de l'inscription, vous devez compléter et nous fournir les documents suivants tels qu'exigés par le Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance :

- Le profil de l'enfant
- Une copie de la carte médicale
- Une copie du carnet de vaccination de votre enfant
- Le formulaire de consentement dûment signé
- Une déclaration signée attestant que vous avez lu et compris le contenu du guide à l'intention des parents et que vous acceptez de vous y conformer.

Tous les documents et leurs informations doivent être complets ; les adresses doivent comprendre les codes postaux et les numéros de téléphone doivent contenir le code régional. Les contacts d'urgence ne doivent pas demeurer à plus d'une heure de route du service de garde.

Dossier d'immunisation

Le dossier d'immunisation de votre enfant doit être mis à jour chaque fois que votre enfant reçoit de nouveaux vaccins.

Si vous choisissez de ne pas faire vacciner votre enfant, vous devez obtenir une exemption médicale ou signer une déclaration de renonciation au moyen d'un formulaire fourni par le ministère de la Santé.

Mise à jour des renseignements

Vous devez vous assurer que le Phare détient les renseignements à jour dans le dossier de votre enfant (adresse, numéro de téléphone à la maison et au travail, changement dans votre situation familiale, etc.).

OUVERTURE ET FERMETURE

Programme préscolaire

Le programme préscolaire est ouvert **52 semaines** par année, soit du lundi au vendredi de 7 h 30 à 17 h 30. Les paiements sont prévus en conséquence que vous prenez deux semaines de vacances au courant de l'année.

Programme après-classe

Le programme après-classe est ouvert dès la première journée de l'année scolaire jusqu'à la dernière journée de classe.

Inscription

La place de votre enfant n'est pas garantie d'une année à l'autre. Avec la demande grandissante pour nos services et le nombre de places différents d'un local à l'autre, les demandes seront traitées selon le premier arrivé, le premier servi. Les contrats pour un espace à temps partiel seront étudiés selon le nombre d'espaces disponibles pour les journées demandées.

Le matin

Le programme après-classe est ouvert de 7h30 à 7h45 sous inscription. À 7h45, les enfants du programme après-classe se dirigent à l'extérieur, dans la cour d'école de l'École Sainte Bernadette, sous la supervision du personnel scolaire.

Vous devez venir déposer votre enfant à la salle du Phare familial et non les laisser à la porte d'entrée.

Accueil des enfants

Les enfants de l'après-classe se rendent à leur local sous la supervision du personnel scolaire. Le Phare familial suit les horaires du District Scolaire Francophone Sud et ajustera ses heures s'il y a des changements.

L'heure du départ

L'heure du départ pour le programme préscolaire et le programme après-classe est 17 h 30. Les parents doivent respecter les heures d'ouverture et de fermeture du service de garde. Tout retard éventuel doit être signalé à la personne responsable de la période de la journée.

Frais de retard

Les frais de retard d'un parent après l'heure de fermeture sont de 10 \$, en plus de payer une pénalité additionnelle de 1 \$ par minute de retard, par famille.

Si la pénalité n'est pas payée dans un délai de 2 jours suivants la date, l'administration envoie une facture. Les frais de pénalité ne sont pas inclus aux reçus de frais de garde pour fins d'impôt.

Les retards doivent être exceptionnels et non réguliers. Le programme du Phare familial se réserve le droit d'exiger le retrait d'un enfant dont les parents, gardiens légaux ou tuteurs ne respectent pas, de façon répétée, les heures d'exploitation du programme ou ne payant pas les frais de pénalité en retard.

Congé pédagogique

Le service de garde après-classe est ouvert de 7 h 30 à 17 h 30 lors des congés pédagogiques et lors des congés scolaires (congé de Noël et de mars). Un coût supplémentaire de 10 \$ est demandé aux parents lorsque les enfants sont présents pour la pleine journée.

Jours fériés observés

Les services de garde sont fermés les jours fériés suivants :

- Fête du Nouveau-Brunswick
- Fête du Travail **
- Journée nationale de la vérité et de la réconciliation
- Action de grâces
- Jour du Souvenir **
- Jour de Noël **
- Le lendemain de Noël
- Jour de l'An **
- Fête de la famille **
- Vendredi Saint **
- Lundi de Pâques
- Fête de la Reine
- Fête du Canada **

** Jours fériés obligatoirement payés au Nouveau-Brunswick. Lorsque ces jours fériés tombent un samedi ou un dimanche, la date de ces congés est la date d'observance fixée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Congé de Noël et congé scolaire (mars)

Le Phare familial continue à offrir son service après-classe lors des congés de Noël et scolaire (mars).

Afin de savoir combien d'enfants seront présents pour la ou les journées complètes, les parents doivent confirmer l'inscription de leur enfant auprès de la directrice du Phare familial.

Fermeture inattendue

En cas de fermeture inattendue (panne électrique, bris de chauffage, etc.), vous serez avisé par téléphone et par courriel de venir chercher votre enfant.

En cas de conditions météorologiques difficiles, les services de garde resteront ouverts même si l'école ferme : vous devrez alors fournir le repas de votre enfant, car il n'y aura pas de service à la cafétéria.

**** Le Phare familial est fermé seulement lorsque les bureaux du District scolaire francophone sud ou l'Université de Moncton annonce la fermeture de leurs programmes.**

Les fermetures sont annoncées par courriel et sur la page FACEBOOK du Phare familial.

***** Aucun remboursement ne sera fait en cas de fermeture due aux intempéries.**

Programme estival

Le programme après-classe est remplacé par un programme estival – le camp d’été, et ce, à partir du 1^e lundi après la fin des classes (juin) jusqu’au dernier mercredi avant le début des classes (septembre). Le programme est offert pour les enfants de 5 à 7 ans (M à 2^e année inclusivement).

- ❖ Le Programme d’été du Phare vous offre la chance d’inscrire votre enfant à la semaine, selon vos besoins. L’inscription au programme été n’a aucune incidence sur votre inscription au programme après-classe.
- ❖ Le nombre d’enfant que le Phare peut accepter dans son programme estival varie en fonction de la disponibilité des locaux.

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Les frais et les paiements

Contrat d'engagement	<p>Un contrat d'engagement doit être dûment rempli et signé afin de s'assurer du bon fonctionnement des programmes de services et des responsabilités opérationnelles et financières de chacun.</p> <p>Afin de confirmer la place de son enfant, le contrat d'engagement doit être confirmé tous les ans.</p> <p>Pour mettre fin au contrat d'engagement, un préavis de deux (2) semaines doit être remis, autrement le dépôt de sécurité est gardé par le Phare familial.</p>
Dépôt de sécurité	<p>Un dépôt de sécurité est demandé dès la confirmation et la signature du <u>contrat d'engagement</u>.</p> <p>En cas d'annulation avant la date du début du programme, le dépôt est non-remboursable.</p> <p>Le dépôt peut être utilisé comme dernier paiement pour services rendus et est remboursable lorsque l'enfant quitte le programme et que tous les frais sont payés. Les montants en souffrance seraient alors déduits du dépôt.</p> <p>Le dépôt de sécurité sera remboursé seulement</p> <ul style="list-style-type: none">a) s'il y a un préavis de 2 semaines d'arrêt de service; etb) qu'il n'y a aucun retard dans les paiements et frais, selon la politique.
Coût du service	<p>Précolaire – Le taux quotidien en vigueur selon le gouvernement du Nouveau-Brunswick</p> <p>Après-classe - Le Conseil d'administration se réserve le droit de revoir les tarifs de service chaque année. Les changements des tarifs pour la nouvelle année scolaire sont envoyés avec le contrat d'engagement.</p>
Absences ou jours fériés	<p>Il n'y a aucun remboursement pour les absences des enfants, pour les congés fériés et lors d'une fermeture imprévue.</p>
Non-paiement	<p>Après un délai de 30 jours de non-paiement, des frais de retard de 2% par mois seront facturés aux parents / tuteurs.</p>
Journée pédagogique ou congé planifié	<p>Après-classe : Un coût supplémentaire de 10 \$/jour est facturé aux parents qui demandent le service lors des journées pédagogiques et lors des congés prévues (Congé de Noël et de mars).</p>

Modalité de paiement

Le Phare familial accepte seulement le paiement des services de garde par retrait préautorisé ou par transfert en ligne. Le paiement par retrait préautorisé est fait aux deux semaines, selon l'entente signée entre le Phare familial et le parent/les parents.

Le parent ou le tuteur dont le chèque ou le retrait préautorisé sera retourné sans fond (NSF) par l'institution bancaire se verra **facturer des frais de 30 \$ en plus du montant sans fonds.**

Retard de paiement

S'il y a retard de paiement et qu'il n'a pas eu d'entente avec la direction du Phare familial, la trésorerie du Conseil d'administration en collaboration avec la direction avise les parents ou tuteurs par écrit :

- ✓ 1er avis – courriel ou note indiquant le paiement non reçu selon la modalité choisie;
- ✓ 2^e avis – courriel ou note indiquant le paiement non reçu et le retard selon la modalité choisie;
- ✓ 3^e avis – le Phare prend le dépôt de sécurité en raison du non-paiement et le cas est évalué par le conseil d'administration.
- ✓ Mesures de suivi
 - a) Mode de paiement, ou
 - b) Refus de l'enfant au service.

Reçu officiel

Les reçus d'impôt sont remis par courriel une seule fois par année, au plus tard le 28 février de chaque année.

Programme préscolaire

Les repas ne sont pas fournis par le service de garde préscolaire. Vous devrez préparer les collations nutritives et le dîner de votre enfant. On invite les parents à limiter les collations sucrées (biscuits, barres tendres aux chocolats, pouding, etc) à une par jours.

***** Nous vous demandons de ne pas mettre dans la boîte à lunch de votre enfant tout produit contenant des arachides et des noix.**

Selon les enfants accueillis au courant de l'année, il est possible qu'on vous demande de prendre des précautions avec d'autres aliments.

Vous pourrez aussi profiter des services de la cafétéria de l'école lorsque celle-ci est ouverte. Dans ce cas, vous devrez préparer les collations de votre enfant et lui donner l'argent nécessaire pour payer son repas et remplir le billet à son nom. À noter que la cafétéria n'est pas ouverte durant l'été, lors des congés pédagogiques et scolaires ainsi que les jours de tempête. Le menu vous sera distribué au début de l'année scolaire.

Vous pouvez aussi apporter le déjeuner de votre enfant au programme préscolaire.

Programme après-classe

Les collations ne sont pas fournies par le programme après-classe. Vous devez préparer les collations pour vos enfants d'après-classe. Lorsque votre enfant est présent pour une pleine journée, le service de cafétéria est fermé et vous devez prévoir un repas et deux collations pour votre enfant.

***** Nous vous demandons de ne pas mettre dans la boîte à lunch de votre enfant tout produit contenant des arachides et des noix.**

Vous pouvez apporter le déjeuner de votre enfant le matin.

Activités spéciales

Le Phare familial prépare à l'occasion des activités culinaires avec les enfants. Les parents peuvent aussi emporter une collation spéciale pour les enfants lors des journées spéciales. Si vous avez des restrictions ou des préférences alimentaires, veuillez en discuter avec l'équipe de direction ou l'éducatrice de votre enfant. Nous respectons les décisions des parents quant à l'alimentation de leur enfant.

Si votre enfant a des allergies ou des intolérances et qu'il ne peut pas recevoir une collation spéciale spontanée, on vous invite à nous informer d'une alternative que le Phare pourrait lui offrir.

Votre arrivé au Phare

Vous devez aider votre enfant à se dévêtir à son arrivée, l'aider à se vêtir au départ et de vous assurer de ranger ses effets personnels dans sa case. Tous vêtements ou espadrilles laissés sur le sol se retrouveront dans les objets perdus de l'école.

Vous devez avertir l'éducatrice de l'arrivée et du départ de votre enfant.

Avis d'absence pour maladies ou autres

Si votre enfant ne peut pas être au service de garde pour des raisons de maladie, nous vous prions de nous aviser avant 9 heures le matin.

Autorisation spéciale pour le départ de votre enfant

Dans le cas où vous n'êtes pas en mesure de venir chercher votre enfant au Phare familial, vous devez prévenir la direction ou l'éducatrice de votre enfant. Si la personne qui vient chercher votre enfant est autre que celle indiquée sur le profil de votre enfant, ou n'est pas connu de l'éducatrice ou la direction, le personnel demandera une pièce d'identité afin de s'assurer que la bonne personne quitte le Phare avec votre enfant.

De plus, la personne identifiée sur le profil ou le formulaire d'autorisation devra aussi signer le formulaire attestant qu'elle part avec votre enfant.

Accès au service de garde

Le service de garde est accessible en tout temps pendant les heures d'opérations². Vous pouvez emporter et de venir chercher votre enfant à l'heure de votre choix, en respectant les heures d'ouvertures.

En étant situé à l'intérieur de l'école Sainte-Bernadette, vous devez suivre les exigences de l'école pour entrer dans l'édifice.

Rentrée progressive

Le Phare familial peut vous accompagner lorsque votre enfant débute le service de garde. Certains enfants, surtout chez les préscolaires qui fréquentent une garderie pour la première fois, ont besoin d'une rentrée progressive pour assurer une transition positive vers le service de garde.

² À moins de circonstances extraordinaires, pour répondre aux exigences de la santé publique ou du gouvernement du N.-B.

Effets personnels

Votre enfant disposera d'un espace de rangement pour ses effets personnels tels que des vêtements de rechange et des souliers.

- ✓ Tous les effets personnels de votre enfant doivent être clairement **identifiés**.
- ✓ Le linge sale doit être immédiatement remplacé. Veillez à ce que votre enfant ait toujours du linge de rechange propre et approprié à la saison.
- ✓ Les chaussures d'intérieur doivent être à semelles non marquantes et antidérapantes.
- ✓ Les vêtements extérieurs doivent être adaptés à la température et à la saison.
- ✓ Les jouets de la maison restent à la maison sauf durant la journée des jouets à partager.

Service préscolaire

Pour la période de repos, votre enfant a le droit à une couverture, d'un petit oreiller ou d'un toutou préféré, s'il en a un. Vous devez fournir un couvre matelas de grandeur couchette pour recouvrir leur petit lit. Ces objets devront rester au Phare du lundi au vendredi, et seront envoyés à la maison la fin de semaine pour être lavés.

Habillement selon la température et crème solaire

Vous devez vous assurer que votre enfant a des vêtements appropriés pour la température. Même en cas de pluie fine, les enfants iront jouer dehors. Étant donné que les conditions météorologiques changent, assurez-vous :

- ✓ que votre enfant soit habillé confortablement avec des chaussures appropriées pour les jeux à l'extérieur (aucune sandale sans attache);
- ✓ de nous fournir des vêtements de rechange en fonction des saisons (un chapeau, des chaussettes et des sous-vêtements, une veste, des pantalons doublés, des gants ou mitaines) ;
- ✓ de la crème solaire (**aucun aérosol**), des lunettes de soleil, et un chapeau ;
- ✓ *Les chandails du style camisole ou à petites bretelles ne sont pas recommandés durant l'été parce qu'ils augmentent les risques d'exposition au soleil.*

Vous devez fournir une bouteille de crème solaire qui restera au Phare. Nous utiliserons seulement la crème que vous nous fournissez pour votre enfant (**La crème solaire en aérosol est interdite**). Vous devez crémé votre enfant **le matin** avant de venir au Phare, afin qu'il soit protégé pour la période de jeu extérieur du matin.

Pour éviter les dommages à la peau causés par les rayons ultra-violet nocifs du soleil, le port du chapeau et de la crème solaire est encouragé au Phare familial. Si le parent oublie ou refuse, le Phare ne sera pas responsable des brûlures causées par le soleil.

Il est à noter que l'eau sera disponible en tout temps. Les enfants doivent apporter une bouteille d'eau étiquetée.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

La santé de votre enfant nous tient à cœur. Il est important que vous ayez une solution alternative pour faire garder votre enfant les jours où il est malade. Selon le guide de gestion des maladies possibles dans les garderies³, voici, de manière non limitative, des exemples de signes et de symptômes pouvant indiquer qu'un enfant doit être exclu d'une garderie éducative et qu'une maladie transmissible peut être présente :

- ⇒ Diarrhée – une diarrhée inexplicquée ou des selles molles (parfois accompagnées de nausées, de vomissements et de crampes) peuvent indiquer une maladie bactérienne ou virale qui se propage facilement d'un enfant à un autre;
- ⇒ Vomissements – des nausées et des vomissements peuvent être des signes précurseurs d'une maladie;
- ⇒ Fièvre – la température peut être mesurée par l'oreille (37,9 oC ou 100,2 oF ou plus), par la bouche (37,5 oC ou 99,5 oF ou plus) ou sous l'aisselle (37,5oC ou 99,5 oF ou plus);
- ⇒ Symptômes respiratoires – Respiration difficile ou sifflante, ou toux persistante;
- ⇒ Yeux infectés ou écoulement des yeux (clair ou avec pus);
- ⇒ Mal de gorge ou troubles de déglutition;
- ⇒ Douleur – plaintes de douleurs inexplicquées ou non diagnostiquées;
- ⇒ Couleur inhabituelle de la peau;
- ⇒ Démangeaisons, éruptions ou lésions cutanées graves;
- ⇒ Comportement inhabituel ou toute maladie qui empêche un enfant de participer avec aisance à toutes les activités du programme

Vous devez informer le Phare familial **des motifs d'absence de votre enfant**, de même que les symptômes de la maladie afin que les services de garde puissent compléter les documents requis pour se conformer aux normes de la Santé publique.

Si nous devons vous contacter pour venir chercher votre enfant malade, vous devez être en mesure de vous rendre au service de garde dans la prochaine heure.

Pour vous informer des procédures à suivre, nous vous remettrons la section

- ✓ *Le rôle des parents du Guide sur la gestion des maladies possibles dans les installations de garderie du Nouveau-Brunswick, et*
- ✓ *Guide de référence concernant l'exclusion d'une installation de garderie*

³ Gestion de la maladie dans les garderies éducatives – Rôle du parent ; Gouvernement du Nouveau-Brunswick

Administration de médicaments

Les services de garde du Phare familial peuvent administrer à votre enfant les médicaments d'ordonnance et les médicaments non prescrits, conformément à la législation de la province du Nouveau-Brunswick.

Pour que le médicament soit donné :

- ✓ Vous devrez remplir, signer et dater le formulaire d'autorisation pour l'administration des médicaments chaque fois que vous apporterez des médicaments à donner à votre enfant.
- ✓ Les médicaments devront être dans leurs emballages ou leurs contenants originaux et doivent être clairement étiquetés avec le nom de votre enfant, le nom du médicament, la dose à administrer, la date d'achat, les directives pour son entreposage et son administration.
- ✓ Tous les médicaments devront être donnés aux éducatrices et non laissés dans les paniers, les sacs ou les casiers de votre enfant.

Si votre enfant souffre d'une condition qui nécessite la prise d'un médicament de façon continue, vous devez remplir le formulaire : Consentement et dossier relatif à l'administration de médicaments - Traitement continu

Administration de l'acétaminophène (Tylenol, Tempra)

Les services de garde ne peuvent pas décider si un enfant a besoin de prendre de l'acétaminophène. Les éducatrices ne peuvent pas prendre l'initiative de donner des médicaments à votre enfant si celui-ci était malade.

Si votre enfant est malade au programme préscolaire ou après-classe, vous serez contactés immédiatement par téléphone. L'éducatrice vous informera des symptômes observés chez votre enfant (température, etc.). Vous pourrez alors donner une autorisation verbale de la dose d'acétaminophène qui doit lui être administrée. L'éducatrice remplira une autorisation pour l'administration de l'acétaminophène que vous signerez lorsque vous viendrez chercher votre enfant. Si votre enfant a de la fièvre, vous devrez venir le chercher dans l'heure qui suit l'appel.

Allergies pouvant mener à l'anaphylaxie

Si votre enfant souffre d'une allergie pouvant mener à l'anaphylaxie, vous devez remplir le formulaire Gestion d'un allergie extrême et plan d'urgence.

PROCÉDURES D'URGENCE

En cas d'évacuation d'urgence, le Phare familial a en place un plan d'urgence affiché dans son centre. Des simulations d'incendie ont lieu chaque mois. De plus, le Phare participe aux exercices d'évacuation et de confinement organisés par l'École Sainte-Bernadette.

En cas d'évacuation, les éducatrices et les enfants sortent par la porte d'urgence désigné. Les enfants en direction du trottoir qui se trouve de l'autre côté de la rue Chapman, soit sur le trottoir qui se trouve en face de l'école. Si nous devons nous déplacer encore plus loin, nous nous rendrons à l'église «*Jones Lake United Church*», située au 110, rue Upton.

Si un accident survient au Phare familial, le personnel appliquera les mesures d'urgence prévues selon la situation.

- ✓ Donner les premiers soins requis;
- ✓ S'il y a lieu, demander une intervention médicale d'urgence;
- ✓ Contacter les parents ;
- ✓ Un rapport d'accident sera achevé par le personnel responsable et devra être signé par le parent.

OBSERVATIONS ET OBLIGATIONS

Le Phare familial préconise une intervention positive lorsque les enfants ont des comportements inappropriés et perturbateurs.

Le recours aux châtiments corporels, à la violence verbale, psychologique ou physique n'est pas autorisé.

Dans le cas où votre enfant rencontrerait des difficultés majeures à s'intégrer et s'adapter au fonctionnement du service de garde ou s'il présente des comportements qui peuvent mettre en danger la santé et la sécurité des autres enfants ou du personnel, le Phare familial :

- ✓ organisera une rencontre avec les parents afin de trouver des solutions et d'établir un plan d'intervention.
- ✓ fera un suivi auprès de l'enfant avec les parents.
- ✓ fera appel à des consultants externes (psychologue, travailleur social, etc.) avec votre accord.

Notre objectif est d'œuvrer pour la qualité et l'excellence dans les soins de votre enfant. Par conséquent, tous les commentaires ou suggestions sont très appréciés et peuvent être adressés à la directrice générale du Phare familial. Nous sommes toujours heureux de les recevoir.

Toutefois, si vous pensez qu'il y a un problème concernant les programmes ou un membre du personnel, prenez un rendez-vous avec la directrice générale pour avoir suffisamment de temps pour en discuter. Notre but est de vous écouter attentivement et de travailler ensemble pour trouver une solution.

Politique d'inclusion

Le Phare familial a mis sur pied une politique d'inclusion afin d'aider tous les enfants à participer pleinement et activement aux activités quotidiennes. La politique d'inclusion vise à accompagner les familles dans le processus d'accompagnement de leur enfant, d'éduquer et de soutenir les gens qui fréquentent l'enfant dans son quotidien, et ce afin d'assurer le bien-être de l'enfant dans toutes les sphères de sa vie. Le Phare familial s'engage à collaborer avec les différents professionnels qui offrent leurs services à la famille afin d'essayer, dans la mesure du possible, une continuité des services offerts.

Vous trouverez une copie de notre politique en Annexe.

Notre politique d'inclusion s'accompagne de deux documents qui expliquent comment le Phare applique son curriculum en lien avec ses programmes et ses interventions. Pour en savoir davantage à ce sujet, nous vous invitons à lire le document « *Soutenir tous les enfants : Nos programmes* » ainsi que « *Le guide de soutien des programmes d'inclusions* », disponible au local 181.

Plan d'intervention

Lorsqu'un plan d'intervention individuel est élaboré, les étapes suivantes seront appliquées :

1. Informer le parent responsable;
2. Période d'observation de l'enfant et collecte de données et d'information;
3. Analyse des données recueillies;
4. Cibler des objectifs;
5. Formuler des stratégies;
6. Appliquer les stratégies retenues;
7. Évaluation de l'atteinte des objectifs.

Signes de mauvais traitements ou de négligence

Les éducatrices peuvent remarquer, chez les enfants dont ils ont la charge, des signes de mauvais traitements ou de négligence.

Les mauvais traitements infligés aux enfants peuvent inclure :

- ✓ l'agression sexuelle,
- ✓ violence ou négligence physiques,
- ✓ l'abus émotionnel,
- ✓ l'abus verbal.

Selon la loi, la direction du Phare familial et les membres du personnel ont la responsabilité de signaler tous les cas présumés d'abus.

Quand un membre du personnel soupçonne qu'un enfant peut avoir été négligé ou maltraité, il en parle soit à la direction ou à la présidence du Conseil d'administration du Phare familial. C'est une de ces deux personnes qui soumet la question au service de la protection de l'enfance du Ministère du Développement social.

Un rapport de soupçon de violence ou de négligence d'un enfant doit être rédigé et déposé.

Pour en savoir davantage à ce sujet, nous vous invitons à lire le document « *Les enfants victimes de mauvais traitements et de négligence* ».

ROUTINES QUOTIDIENNES

Les horaires peuvent être modifiés sans préavis afin de répondre aux besoins des enfants.

Horaire – programme préscolaire

Voici l'horaire type de chaque journée :

*** Les heures et les activités peuvent changer selon le jour.	
7 h 30 à 9h	Arrivée et jeux libres
9 h	Rangement
9 h 15	Activités du matin <ul style="list-style-type: none">- Jasette- Musique- Théâtre- Éducation physique- Histoire
9 h 30	Causerie
9 h 45	Hygiène et collation
10 h	Période de lecture et jeux calmes
10 h 15	Habillement -Jeux extérieurs
11 h 30	Hygiène
11 h 45	Dîner
12 h	Hygiène
12h 15	Période de repos – sieste
12h 45	Jeux calmes à la table pour les enfants qui ne dorment pas
13 h 30	Réveil progressif
14 h	Rangement des jouets/jeux
14 h 15	Activité d'après-midi <ul style="list-style-type: none">- Bricolage- Science- Découverte
15 h 15	Hygiène
15 h 30	Collation et causerie
15 h 45	Habillement - jeux extérieurs
16 h 15 à 17 h 30	Départ - graduel

Horaire – programme après-classe

Horaire type – septembre à novembre et avril à juin :

*** Les heures et les activités peuvent changer selon les besoins	
14 h 40	Arrivée et accueil des enfants
14 h 45	Prendre le pouls sur les activités
15 h	Hygiène et collation
15 h 15	Activité planifiée – extérieure ou intérieure (selon la température)
16 h 30	Jeux libres et activités extérieur
16 h 30	Départ graduel

Horaire type – décembre à mars :

*** Les heures et les activités peuvent changer selon les besoins	
14 h 40	Arrivée et accueil des enfants
14 h 45	Jeux libres et activités extérieurs
15 h 45	Hygiène et collation
16 h	Activité planifiée
16 h 30	Jeux libres et activités intérieures
16 h 30	Départ graduel

Zones d'apprentissage

Les programmes préscolaire et après-classe sont aménagés par zones d'apprentissage. Ces zones ont pour but le développement du savoir, du savoir-être, du savoir-faire et du savoir-vivre ensemble.

- ✓ Zone d'expression et de communication
(Contes, documentaires, revues, journaux, bottins, dictionnaires illustrés, etc.)
- ✓ Zone des trouvailles
(Jeux de table et matériel de construction, casse-tête, billes à enfiler, jeux de société, blocs, etc.)
- ✓ Zone de l'imaginaire
(Costumes, masques, couronnes, chapeaux, cuisinette, atelier de menuiserie, magasin, etc.)
- ✓ Zone de création artistique
(Peinture, sculpture, découpage, collage, modelage)
- ✓ Zone d'exploration
(Microscope, papier, ustensiles, passoirs, règles, tasses à mesurer, etc.)
- ✓ Zone d'expression musicale
(Enregistrement de comptines, chansons, instruments de musique, livres de musique, etc.)
- ✓ Zone de séjour
(Musique relaxante, couverture magique, animaux en peluche, etc.)
- ✓ Zone de rassemblement pour petits groupes
- ✓ Zone de rassemblement pour grands groupes

Sorties éducatives

Les sorties éducatives seront organisées en tenant compte du projet éducatif.

Lors de ces sorties, vous serez avisés de la date et du coût qui s'y rattache. Vous devrez également signer un formulaire d'autorisation permettant à votre enfant de participer à l'activité.

Si votre enfant ne peut pas participer à la sortie, vous serez responsables de garder votre enfant puisqu'aucune éducatrice ne sera disponible au service de garde.

Les enfants prendront le service d'autobus CODIAC de Moncton, pour les sorties spéciales.

Implication des parents

Un babillard est installé à l'entrée du Phare familial à votre intention. Vous pouvez y trouver diverses informations.

Il est important que vous nous communiquiez toute situation qui peut affecter votre enfant à la direction ou à votre éducatrice. Par exemple :

- ✓ la personnalité et le comportement de votre enfant;
- ✓ les expériences positives et négatives avec les autres services de garde;
- ✓ ou toute autre situation telle que votre intention de demander pour de l'aide gouvernementale; ceci pourrait affecter la gestion financière du service de garde.

Nous croyons en une politique « porte ouverte »; ainsi, nous vous encourageons à vous sentir libre de visiter et de participer aux services de garde en tout temps. La communication entre vous et le personnel est très importante pour le bien-être de votre enfant.

Nous vous invitons à discuter avec l'éducatrice qui prend soin de votre enfant ou avec la directrice du *Phare familial* sur la façon dont vous pouvez vous impliquer dans la vie du service de garde.

Voici quelques exemples :

- ✓ Offrir de votre temps pour partager une histoire avec les enfants ou parler de votre métier
- ✓ Don de jouets ou autre équipement
- ✓ Don financier
- ✓ Assister ou aider dans la préparation des événements spéciaux, la fête de fin d'année ou autres activités sociales
- ✓ Assister ou aider dans l'organisation du Centre d'enfance et de famille – joujouthèque, soirées d'information, etc.
- ✓ Aide dans la supervision lors des sorties éducatives
- ✓ Aide à la collecte de fonds
- ✓ Siéger au Conseil d'administration ou à divers comités
- ✓ Assister aux réunions de parents
- ✓ Suggérer des améliorations au service

Plaintes ou griefs

Pour toute plainte ou grief concernant le Phare familial, nous vous invitons à communiquer avec les personnes ici-bas. Toutes leurs informations sont affichées dans les locaux du Phare familial.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Présidente du Conseil d'administration

Directrice du Phare familial

Téléphone : (506) 856-4943 Direction.phare@nbed.nb.ca

Aide financière

Certains parents ou tuteurs peuvent obtenir une aide financière du Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance s'ils répondent aux critères.

Pour plus d'information au sujet du programme d'assistance au service de garde :

Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance
770, Place de l'Assomption
Moncton NB E1C 1E7
1-866-426-5191

Programme de subvention pour parents

La subvention pour parents – centre désigné est une aide financière à l'intention des familles à faible et à moyen revenu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick accorde pour aider les parents à payer les frais de garde. La subvention pour parents dont les enfants fréquentent un Centre désigné de la petite enfance du Nouveau-Brunswick garantit des services de garde abordables pour les familles de la province.

Pour plus de renseignements à propos des comptes des Services de la petite enfance du Nouveau-Brunswick, veuillez composer le 1-888-762-8600 ou par courriel ECSAP-PASPE@gnb.ca.

Le portail des services à la petite enfance

Le portail sert de guichet unique pour vous aider à trouver un service de garde. Inscrivez-vous pour chercher une garderie éducative dans votre région et pour mieux connaître les services qui vous sont offerts :

- Chercher une garderie éducative agréée près de chez vous
- Découvrir les subventions disponibles pour vous
- Obtenir plus d'informations à propos du nouveau programme pour améliorer la qualité, l'accessibilité et l'abordabilité des services de garde

Tous les enfants qui fréquentent le préscolaire du Phare familial doivent avoir un compte sur le portail des parents afin d'accepter l'offre de service entre le Phare familial et le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Cette offre de service permet au Phare familial de facturer aux parents un frais de garderie réduit déterminé par la province du Nouveau-Brunswick.

Nous espérons que ce guide vous a éclairé sur le fonctionnement des services de garde du Phare familial. Nous sommes heureuses de vous accueillir et de travailler avec vous.

Politique d'inclusion du Phare familial

Le Phare familial, centre de la petite enfance et de la famille, a mis sur pied une politique d'inclusion afin d'aider tous les enfants à participer pleinement et activement aux activités quotidiennes. La politique d'inclusion vise à accompagner les familles dans le processus d'accompagnement de leur enfant, d'éduquer et de soutenir les gens qui fréquentent l'enfant dans son quotidien, et ce afin d'assurer le bien-être de l'enfant dans toutes les sphères de sa vie. Le Phare familial s'engage à collaborer avec les différents professionnels qui offrent leurs services à la famille afin d'essayer, dans la mesure du possible, une continuité des services offerts.

Accès

Le Phare familial est un service de garde aménagé afin d'être accessible à tous les enfants à mobilité réduite. Les enfants de toutes les capacités sont acceptés dans le programme pourvu qu'**un inventaire des besoins de l'enfant soit disponible avant que l'enfant débute le programme.**

- Un formulaire de demande doit être soumis au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance avant que l'enfant débute le programme, et être renouvelé chaque année.
- Le personnel éducatif qui va offrir le soutien à la famille est engagé et formé
- Le lien entre les services professionnels et le service de garde est établi avant le commencement de l'enfant au programme
- Un plan individualisé est en place afin de maintenir la sécurité de l'enfant ainsi que celle des autres enfants du service.

Capacité d'accueil

Le Phare familial accueille tous les enfants à besoin, tout en respectant les proportions naturelles de la population.

Participation

Le phare familial préconise une participation réelle et à part entière de l'enfant dans les activités quotidiennes du service de garde. L'environnement physique, la routine, le programme, le matériel et les attentes sont adaptés, dans la mesure du possible, d'après les besoins et les observations de l'enfant.

- Le Phare offre aux enfants des occasions de jouer et d'apprendre avec le groupe afin que l'enfant crée des liens avec les autres
- Toutes les activités sont planifiées de manière à permettre à tous les enfants de participer pleinement et réellement, à son propre rythme.
- Les mesures de soutiens sont fournies dans leur local, avec des pairs, lorsque possible.
- Dans la mesure du possible, le Phare familial fait l'acquisition de matériaux spécifiques pour répondre aux besoins de l'enfant, et ainsi encourager l'enfant à participer pleinement à la routine.
- Toutes les familles ont accès aux mêmes éventails d'option de programme.

Nous tirons parti des forces de chaque enfant de manière à répondre à ses capacités et à ses besoins;

- Nous observons et documentons les enfants pour déterminer leurs forces et leurs besoins, ce qui permet l'établissement d'un plan assorti d'objectifs de succès.
- Nous fournissons des mesures de soutien individuelles et veillons tout au long de la journée à assurer la pleine participation de chaque enfant.
- Nous fournissons, dans la mesure du possible, des jouets sensoriels, des activités abrégées des « lieux d'isolement » pour les enfants qui ont besoin d'être seuls et nous apportons des modifications de manière à encourager une participation enrichissante pour tous.

Soutien

Le soutien offert à l'enfant repose sur la collaboration positive entre les parents, le personnel du Phare familial, celui de l'école Sainte-Bernadette et des autres professionnels impliqués dans la vie de l'enfant : chaque partenaire est respecté pour ses connaissances et son expertise. Le parent représente le partenaire essentiel dans le succès de l'intégration de son enfant, et est responsable de la coordination des différents services.

- Les priorités de la famille sont reconnues et respectées, et les familles bénéficient d'encouragement et de soutien afin de prendre des décisions sur les options d'aiguillage et de soutien qui répondent à leurs besoins.
- Le soutien offert par le Phare familial n'engendre pas de frais de service supplémentaires à celui du service de garde

Le personnel bénéficie aussi de soutien;

- Tous les employés ont l'occasion de suivre du perfectionnement professionnel continu pour l'inclusion en plus de certaines formations spécialisées au besoin.
- La directrice du centre encourage le personnel à faire du perfectionnement professionnel et de formation en cours d'emploi. Elle est aussi responsable de se renseigner sur les formations d'inclusion disponibles et d'y inscrire le personnel intéressé.

Approches d'accompagnement comportemental;

- Le personnel de la garderie fournit son soutien aux enfants qui ont besoin de se maîtriser en donnant l'exemple d'un comportement qui convient et en usant maintes autres stratégies apprises dans le cadre de leur perfectionnement professionnel et grâce au soutien de professionnels en ressources communautaires.
- Le personnel propose de nombreuses possibilités de choix d'activité et de durée de participation pour les enfants qui ont besoin, ainsi que des activités en plénière et en petits groupes.

Approches d'accompagnement visant les transitions;

- Nous mettons tout en œuvre pour garder les enfants inscrits dans notre service de garde
- Dans la mesure où le Phare familial ne peut plus continuer d'offrir ses services à l'enfant, le Phare s'engage à soutenir la transition vers un autre service de garderie ou vers l'école, selon les besoins de la famille.
- Nous commençons à soutenir les transitions vers l'école dès le printemps et nous sommes ouverts à rencontrer les différents agents pédagogiques afin de discuter d'un plan de transition et des pratiques gagnantes de l'enfant.
- Nous travaillons avec les familles pour coordonner les rencontres avec les professionnels de l'école que l'enfant fréquentera.
- Nous analysons, évaluons et révisons le plan de transition au moment de nous rencontrer et d'échanger de l'information afin d'éliminer les obstacles à la réussite de la transition.

Approche d'accompagnement visant l'administration des services inclusifs

- La direction connaît le programme de financement amélioré des travailleurs de soutien et les critères d'admissibilité
- La direction passe du temps avec les enfants afin d'observer et d'évaluer les pratiques d'inclusion.

Notre politique d'inclusion s'accompagne de deux documents qui expliquent comment le Phare applique sa politique en lien avec ses programmes et son curriculum. Pour en savoir davantage à ce sujet, nous vous invitons à lire le document « *Soutenir tous les enfants : Nos programmes* » ainsi que « *Le guide de soutien des programmes d'inclusions* », disponible au babillard du local 181.

Plan de gestion des éclosions

Afin d'avoir plus de détails sur nos préventions et le contrôle des maladies transmissibles, voir le document : Lignes directrices sur la prévention et le contrôle des maladies transmissibles dans les garderies éducatives du Ministère de la Santé, Bureau du médecin-hygiéniste en chef et du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.